

Introduction pour une épuration économique à géométrie variable

Marc BERGÈRE

Premier ouvrage collectif ou individuel, consacré exclusivement à l'épuration économique, publié en France, ce livre se situe résolument au point de rencontre de deux champs de recherche en profond renouvellement historiographique depuis les années 1990. D'un côté, celui de la vie économique et des entreprises sous l'Occupation¹, de l'autre celui de l'épuration².

En 1992, Henry Rousso écrivait : « La collaboration économique [a] été la plus importante et la plus répandue. Mais sa répression fut plus que modérée. L'épuration en ce domaine constituait cependant un enjeu majeur des premiers mois de la Libération. [...] Le bilan général de l'épuration française apparaît, en premier lieu, très contrasté. Elle fut inégale dans le temps et dans l'espace, elle fut parfois incohérente, notamment laissant hors de portée la collaboration la plus importante, à savoir la collaboration économique³. » Notre ambition première était donc bien de revisiter ce décalage apparent entre une « collaboration économique » *a priori* massive et

-
1. Parmi les ouvrages de référence déjà disponibles sur la question, voir Michel MARGAIRAZ, *L'État, les finances et l'économie. Histoire d'une conversion 1932-1952*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1991, 2 vol. ; Alain BELTRAN, Robert FRANK, Henry ROUSSO (dir.), *La Vie des entreprises sous l'Occupation : une enquête à l'échelle locale*, Paris, Belin, 1994 ; Renaud de ROCHEBRUNE, Jean-Claude HAZERA, *Les Patrons sous l'Occupation*, Paris, O. Jacob, 1995 ; Danièle ROUSSELIER-FRABOULET, *Les Entreprises sous l'Occupation. Le monde de la métallurgie à Saint-Denis*, Paris, CNRS, 1998 ; Annie LACROIX-RIZ, *Industriels et banquiers français sous l'Occupation : la collaboration économique avec le Reich et Vichy*, Paris, A Colin, 1999 ; Olivier DARD, Jean-Claude DAUMAS, François MARCOT (dir.), *L'Occupation, l'État français et les entreprises*, Paris, ADHE, 2000 ; Marie-Noëlle POLINO (éd.), *Une entreprise publique dans la guerre : la SNCF 1939-1945*, Paris, PUF, 2001. Depuis 2002, le GDR, dans le sillage de ces travaux fondateurs, traduit, par ses colloques et publications, la vitalité de ce champ de recherche.
 2. Voir par exemple, l'ouvrage collectif dirigé par Marc Olivier BARUCH, *Une poignée de misérables. L'épuration de la société française après la Seconde Guerre mondiale*, Fayard, 2003, en particulier pour l'épuration socioprofessionnelle, mais aussi « Les archives de l'épuration », in Hervé JOLY (éd.), *Faire l'histoire des entreprises sous l'Occupation*, Paris, CTHS, 2004, p. 139-192.
 3. Henry Rousso, « L'épuration en France : une histoire inachevée », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 33, 1992, p. 99 et 101. On doit également au même auteur des travaux pionniers sur la question : « Les élites économiques dans les années quarante », *Mélanges de l'école française de Rome*, 1983-2, tome 95, p. 29-49 (article repris dans *Vichy, l'événement, la mémoire, l'histoire*, Paris, Gallimard, coll. Folio, 2001, p. 553-593).

une épuration économique *a priori* plus que modérée, tout en éclairant cet angle longtemps mort de l'historiographie⁴ à la lumière de travaux récents et/ou en cours. En effet, entre les injustices dénoncées par les hagiographes du monde patronal – fixés sur quelques « victimes » emblématiques et expiatoires, telles que Renault ou Berliet, présentées comme autant d'arbres qui cachent la forêt – et l'idée communément admise de non-épuration économique⁵, cette dernière apparaît encore souvent méconnue ou plutôt mal connue.

Et pourtant, des travaux récents à différentes échelles régionales ont contribué d'une part, à modifier le regard sur l'objet, en croisant les différentes formes d'épuration économique (à la fois, judiciaire, professionnelle et fiscale), et d'autre part, à réévaluer l'ampleur qualitative et/ou quantitative du processus. Ainsi, notre thèse sur le Maine-et Loire⁶ a démontré qu'en conjuguant l'action des tribunaux (cour de justice et chambre civique) et des comités (comité régional interprofessionnel d'épuration, CRIE, et comité départemental de confiscation des profits illicites, CCPI), le nombre d'entreprises et/ou de dirigeants inquiétés pour leur gestion et/ou leur comportement sous l'Occupation est loin d'être anodin, sachant que c'est particulièrement net pour les plus grandes entreprises. Ainsi, 53,4 % des établissements de plus de 100 salariés de l'industrie ou du bâtiment-travaux publics (BTP) (soit 31 établissements sur 58) et 73,7 % de ceux comptant un effectif supérieur à 200 (soit 14 établissements sur 19) ont dû justifier leur attitude sous Vichy. Pour les mêmes raisons, de nombreux chefs d'entreprise ont été personnellement inquiétés, le phénomène étant ici renforcé par la taille moyenne des établissements angevins où le destin y compris financier de la société se confond souvent avec celui de son patron. Encore une fois, toutes procédures confondues, on constate que 94 chefs ou dirigeants d'entreprises (de taille très modeste le plus souvent, il est vrai) ont été inquiétés et/ou sanctionnés par une instance d'épuration, soit 4,7 % du patronat local. C'est à la fois peu, – notamment au regard d'un niveau de sanction modéré – pour crier à l'épuration de classe, et trop, pour affirmer qu'ils ont échappé à l'épuration, en particulier au regard de l'impact comparé de l'épuration sur les autres corps sociaux. Sans doute est-il donc plus raisonnable d'admettre, au moins dans les limites de cet exemple, que la répression économique est passée, même si elle est

4. Pour s'en tenir aux principales synthèses disponibles, l'épuration économique est quasi ignorée (à l'exception de la situation de la presse et des syndicats) par Peter NOVICK, *L'Épuration française, 1944-1949*, Paris, Seuil, coll. Points, 1991 (1^{re} éd. anglaise, 1968, française, 1985) et reste rapidement abordée chez Herbert LOTTMAN, *L'Épuration 1943-1953*, Paris, Fayard, 1986.

5. À titre d'exemple, voir Annie LACROIX-RIZ, « Les grandes banques françaises de la collaboration à l'épuration : la non-épuration bancaire, 1944-1950 », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, 1986, n° 142, p. 81-101. Sur ce secteur, non abordé spécifiquement dans cet ouvrage, voir également Claire ANDRIEU, *La Banque sous l'Occupation. Paradoxes de l'histoire d'une profession*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990 et Michel MARGATRAZ (dir.), *Banques, Banque de France et Seconde Guerre mondiale*, Paris, Albin Michel, 2002.

6. Marc BERGÈRE, *Une société en épuration. Épuration vécue et perçue en Maine-et-Loire de la Libération au début des années 50*, Rennes, PUR, 2004, p. 247-278 pour la partie « Entreprises et entrepreneurs ».

restée inégale. C'est d'ailleurs à une conclusion analogue que parvenait, dans le même temps, Hervé Joly dans son analyse approfondie de la région Rhône-Alpes soulignant, au passage, que « l'épuration économique a bien (provisoirement) existé⁷ ». Même constat dans le secteur de la presse, qui, à partir d'un arsenal juridique complexe mûrement réfléchi et préparé dans la clandestinité, connaît d'importants bouleversements à la Libération, non sans ambiguïté et décalage entre les changements intervenus et les illusions d'une épuration idéalisée⁸. En l'état de ces réflexions et interrogations, il semblait donc légitime et fondé de postuler que, si le monde de l'entreprise n'est pas gravement ni durablement déstabilisé par la séquence épuration, il n'est pas certain non plus que l'on puisse pour autant parler « de la force tranquille du patronat⁹ » à la Libération. Dès lors, qu'en a-t-il été vraiment dans l'ensemble du pays ? Il appartient maintenant à ce livre et à ses différents auteurs de contribuer à y répondre. Ce faisant, les enjeux scientifiques et mémoriels sont importants, tant il apparaît que, vivement souhaitée par la population à la Libération, l'épuration économique n'a jamais satisfait l'opinion, pas plus hier qu'aujourd'hui.

Pour ce faire, et afin de faciliter cette première approche globale et totale du processus, deux axes majeurs de réflexion sont privilégiés dans cet ouvrage. La première partie s'efforce de mieux appréhender la définition, les enjeux, les contours, l'impact mais aussi les limites de l'épuration économique au niveau national (Philippe Verheyde, Béatrice Touchelay, Fabrice Grenard/Kenneth J. Mouré, Marc Bergère, Hervé Joly). Dans les deux suivantes, la diversité des procédures et des acteurs engagés, mais aussi des objectifs poursuivis, est présentée en fonction de variables sectorielles et/ou spatiales. Dès lors, en jouant sur les emboîtements d'échelles, sont confrontés des itinéraires patronaux individuels (Hervé Joly, Marie-Claude Albert/David Hamelin), des monographies d'entreprises (Jean-Louis Laubry) ou d'institutions économiques, telles que la bourse de Paris (Paul Lagneau-Ymonet/Angelo Riva) et les chambres de commerce (Claude Malon), des monographies sectorielles ou de branches, comme l'automobile

-
7. Hervé JOLY, « L'épuration économique a bien (provisoirement) existé : l'exemple de la région Rhône-Alpes », in BARUCH, *op. cit.*, p. 301-335.
 8. La presse non développée dans cet ouvrage fait l'objet d'un colloque spécifique du GDR, sous la responsabilité scientifique d'Agnès Callu et Patrick Eveno (VIII^e colloque du GDR, *Culture, Presse et entreprises sous l'Occupation : vecteurs d'idées, médiateurs d'information*, Caen, IMEC-CRHQ, 27-28 mars 2008). Pour mémoire, rappelons qu'à l'échelon national environ 90 % des entreprises de presse changent de mains à la Libération et que, fin 1948, 538 sociétés de presse (éditant 127 quotidiens) avaient été poursuivies dont 115 avaient été condamnées à une confiscation totale ou partielle de leurs biens, 393 avaient bénéficié d'un non-lieu ou d'une décision de classement et 30 avaient été acquittées. Outre les travaux de Patrick Eveno, voir Pierre ALBERT, « Le nouveau régime de la presse », in *Le Rétablissement de la légalité républicaine (1944)*, Bruxelles, Complexe, 1996, p. 553-567 ; Olivier WIEVIORKA, « La Presse », in Philippe BUTON, Jean-Marie GUILLOIN (dir.), *Les Pouvoirs en France à la Libération*, Paris, Belin, 1994, p. 140-159. Pour un éclairage sur l'Ouest de la France, en particulier sur l'influence des réseaux démocrates-chrétiens dans la reconstitution de la presse, Guy DELORME, *Ouest-France, histoire du premier quotidien français*, Rennes, Apogée, 2004 et Marc BERGÈRE, *Une société en épuration, op. cit.*, 2004, notamment « La presse : le changement sans rupture », p. 279-288.
 9. Philippe MIOCHE, « Les entreprises », in Philippe BUTON, Jean-Marie GUILLOIN (dir.), *Les Pouvoirs en France à la Libération*, Paris, Belin, 1994, p. 77-96.

(Patrick Fridenson/Jean-François Grevet/Patrick Veyret), les arsenaux (Lars Hellwinkel), le BTP du Calvados (Julie Chassin), la ganterie (Florent Le Bot), et des monographies régionales, avec le Languedoc-Roussillon (Patricia Boyer/Nicolas Marty), la Gironde (Sébastien Durand/Philippe Souleau) et l'Alsace (Christiane Kohser-Spohn). Enfin, des comparaisons fécondes avec d'autres pays européens – la Belgique (Dirk Luyten), l'Allemagne de l'Est (Marcel Boldorf) – et/ou d'autres périodes, en particulier la sortie de la Grande Guerre (Philippe Verheyde, Béatrice Touchelay) sont abordées.

Ce faisant, cet ouvrage marque des avancées significatives dans plusieurs directions, qui constituent autant d'axes de lecture transversaux possibles. D'une part, il apparaît que le questionnement sur l'objet a beaucoup progressé, quitte à se déplacer parfois. Qu'est-ce qu'un profit de guerre? L'enrichissement en temps de guerre est-il illégitime? Peut-on et comment distinguer profits illégitimes et profits illicites, fraude et trahison, marché noir et collaboration économique? Que poursuivre et qui poursuivre? Quelle place pour les griefs strictement économiques dans les procédures d'épuration des entreprises? Quid du recours au principe de sanction économique, en particulier devant la justice, comme peine principale ou subsidiaire, pour punir des formes de collaboration non économique?

D'autre part, dans le cadre d'une épuration polymorphe, comment s'épure-t-on et qu'épure-t-on? En amont du processus, on constate, en de nombreux points du territoire, des mesures conservatoires et/ou d'urgence (taxes, séquestres, blocage de compte, suspension, arrestation, internement, etc.) prises à l'initiative d'autorité de droit (commissaires régionaux de la République, préfets) ou de fait (comités de libération, Forces françaises de l'Intérieur, etc.). À ce stade, il importe également d'appréhender (J.-L. Laubry, P. Lagneau-Ymonet/A. Riva) les structures et mécanismes d'autoépuration, mais aussi parfois d'autorégulation, propres à certains milieux socioprofessionnels (comités d'épuration internes aux entreprises ou organismes, tribunaux d'honneur, etc.). Au-delà de cette épuration «entre soi» et souvent «à chaud», l'épuration économique relève aussi: de l'épuration judiciaire¹⁰ (M.-C. Albert/D. Hamelin, P. Fridenson/J.-F. Grevet/P. Veyret) – sans négliger les dossiers classés avant ou après instruction –, de l'épuration professionnelle sous ses différentes formes – Commission nationale interprofessionnelle d'épuration (CNIE) pour les affaires d'envergure nationale et CRIE avec leurs diverses sections départementales ou sectorielles pour les entreprises du secteur concurrentiel, de dimension plus locale (P. Boyer/N. Marty pour Montpellier, S. Durand/P. Souleau pour Bordeaux et C. Kohser-Spohn pour Strasbourg), épuration administrative pour les établissements publics (L. Hellwinkel sur les arsenaux), etc. – et de l'épuration financière avec la confiscation des profits illicites (B. Touchelay, M. Bergère, F. Grenard/K. J. Mouré). Ce faisant et parallèlement, une distinction entre épuration officielle (sanction prise par une instance légale)

10. En particulier dans le secteur de la presse, *supra* note 8.

et épuration officieuse ou tacite s'impose. En effet, on aurait tort de sous-estimer l'impact social de certaines mesures, *a priori* ordinaires et qui ont pourtant eu valeur de sanction : déplacements, mutations, retard de carrière, démission ou départ en retraite « volontaire », etc. Difficilement quantifiable, cette forme d'épuration qui tait son nom n'en est pas moins perceptible et significative à l'échelle de destins individuels ou familiaux voire d'entreprises. Une diversité des épurations économiques, que les contributions réunies ici nous invitent à penser autant en terme de complémentarité que de concurrence.

Dès lors, cette variété des processus épuratoires assure-t-elle à l'ensemble une certaine efficacité? Ce faisant, à quelle aune mesurer les résultats de l'opération? Contrairement à une idée reçue, nombre de contributions insistent sur une épuration qui ne manque pas d'ampleur, au moins dans sa phase initiale (P. Boyer/N. Marty pour le Languedoc-Roussillon, B. Touchelay et M. Bergère sur l'opération de confiscation des profits illicites, voire P. Fridenson/J.-F. Grevet/P. Veyret sur la branche automobile ou C. Malon pour les chambres de commerce), même si elle demeure inégale dans son application (J. Chassin pour le BTP du Calvados ou F. Le Bot pour la ganterie). Reste alors à comprendre ses facteurs d'inégalité dans le temps et dans l'espace. Au cœur d'une épuration de compromis, le livre dégage clairement plusieurs variables susceptibles de conditionner le bilan du processus. Ainsi, la demande sociale interne ou externe d'épuration économique apparaît-elle d'intensité variable, selon les lieux, milieux ou les moments : forte en Languedoc-Roussillon (P. Boyer/N. Marty) et en Gironde (S. Durand/P. Souleau), elle est plus faible dans le Calvados (J. Chassin), avec notamment pour le BTP un primat accordé à l'urgence de la reconstruction sur l'impératif d'épuration, sachant qu'il s'agit alors davantage d'une hiérarchisation différente des priorités de l'opinion. De même, le capital compétence et le problème du remplacement des élites ou cadres dirigeants, conjugués à la difficulté de déterminer un comportement professionnel correct dans un contexte d'économie occupée et dirigée, est-il souvent souligné, en particulier à propos des arsenaux (L. Hellwinkel) ou de l'Allemagne de l'Est (M. Boldorf). Dans un esprit voisin, la capacité à se défendre et/ou à développer des stratégies de contournement ou d'évitement du processus semble constituer un vecteur d'inégalité important selon le rôle des avocats ou des experts-comptables (à l'instar de l'automobile), la force des identités et solidarités professionnelles (cas de la bourse de Paris, du BTP du Calvados ou de la ganterie) ou encore le poids des corps et réseaux (M.-C. Albert/D. Hamelin pour deux patrons de la Vienne, H. Joly pour l'ensemble des dirigeants des grandes entreprises, C. Malon à l'échelle des chambres de commerce). Enfin, le facteur temps est un déterminant essentiel. Il invite à user de chronologies fines pour articuler le temps court de certaines épurations (la bourse de Paris, par exemple) avec le temps long d'autres (la confiscation des profits illicites), alors que, au sein d'un même processus, il faut souvent appréhender le décalage, parfois important dans la durée, entre sanctions prononcées et sanctions subies.

De même est-il nécessaire de repenser la temporalité de l'événement. En effet, plusieurs auteurs démontrent la fécondité des emboîtements d'échelles temporelles pour mieux appréhender la séquence post-1944-1945. Ainsi, le poids de l'expérience et/ou de la mémoire de Grande Guerre voire de la guerre de 1870 (P. Verheyde, B. Touchelay, C. Kohser-Spohn, D. Luyten), la part de continuité entre Vichy et la Libération (F. Grenard/K.J. Mouré), ou encore, le fait qu'une épuration peut parfois en cacher une autre (J.-L. Laubry, M. Boldorf) éclairent d'un jour nouveau le phénomène. De manière plus générale, sans prétendre à l'exhaustivité, ni à épuiser le sujet, puisse la publication de ce livre, mais aussi celle, à suivre, d'un guide des sources des entreprises sous l'Occupation sous l'égide du GDR, témoigner de la vitalité de la recherche et participer à renouveler les approches sur ce front encore pionnier, mais désormais défriché!